

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01786 Numéro SIREN : 418 600 235 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt 3560

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				13 FEV. 2024	
				2023	
Exercice ouvert le		01012022	et clos le		31122022
				Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
A2C 82 AVENUE DE LA RESISTANCE 93341 LE RAINCY CEDEX France			82 AVENUE DE LA RESISTANCE 93341 LE RAINCY CEDEX		
SIRET 41860023500034			3160		
Adresse du principal établissement :					
			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées ASSURANCES				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %	21 597	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
			PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

Certifié conforme

93341 LE RAINCY CEDEX
Tél : 01 43 68 93 36
RCS Bobigny B 418 600 235 - APE 6622Z

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL ETAT COMPTABLES FISCAUX	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 02062023 Qualité : GERANT Nom du signataire : <i>[Signature]</i>

A2.C. SARL
Coutage d'assurance au Cap de 7 602 €
 BP 8 - 82 A* de la Résistance
 93341 LE RAINCY CEDEX
 Tél : 01 43 88 93 36
 RCS Bobigny B 418 600 335 - APE 6622Z

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e					
		f					
		g					
		h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>A2C</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>82 AVENUE DE LA RESISTANCE 93341 LE RAINCY CEDEX</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>4</td><td>1</td><td>8</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td><td>5</td></tr></table>												4	1	8	6	0	0	2	3	5
4	1	8	6	0	0	2	3	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations <u>Fonds commercial *</u>									010	136 442	012		136 442						
	Immobilisations incorporelles <u>Autres *</u>									014		016								
	Immobilisations corporelles *									028		030								
	Immobilisations financières * (1)									040	239 900	042		239 900						
	Total I (5)									044	376 342	048		376 342						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050		052							
		Marchandises *									060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068		070							
		Autres* (3)									072	28 352	074		28 352					
	Valeurs mobilières de placement									080		082								
	Disponibilités									084	280	086		280						
Charges constatées d'avance*									092		094									
Total II									096	28 632	098		28 632							
Total général (I + II)										110	404 974	112		404 974						
PASSIF												Exercice N 1		NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120				7 622						
	Écarts de réévaluation									124										
	Réserve légale									126				762						
	Réserves réglementées*									130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)									131	132				179 201					
	131																			
	Report à nouveau									134										
	Résultat de l'exercice									136				18 358						
	Subventions d'investissement									137										
	Provisions réglementées									140										
Total I									142				205 943							
Provisions pour risques et charges																				
Total II									154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156				191 849						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table> 486)									169	172				7 182					
169																				
Produits constatés d'avance									174											
Total III									176				199 031							
Total général (I + II + III)										180				404 974						
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182													
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise ^{A2C}		Néant ☐			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le [3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [2]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	230 485	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	230 485		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	105 407			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 090			
	Rémunérations du personnel*		250	75 105			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	19 601			
	Dotations aux amortissements*		254				
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	201 203		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	29 282		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	7 514	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	171	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	3 239	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	18 358		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	18 358	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 239		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	21 597
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	21 597	372

Désignation de l'entreprise : A2C								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
7									
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982						
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter				
Déficits imputés			983						
Déficits reportables			984						
Déficits de l'exercice			860						
Total des déficits restant à reporter			870						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326				
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A2C			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
dont apprentis		657		
dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	230 485	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105		
		TOTAL 1	106	230 485
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		121	17 077	
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	50 576	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	37 755	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3	152	105 407
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 125 078
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	125 078	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	230 485	
Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence	024 du 01012022	160 au	31122022	
Date de cessation		186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 4 1 8 6 0 0 2 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2C

ADRESSE (voie) 82 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93341 VILLE LE RAINCY CEDEX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CLAUTIAUX Prénom(s) PASCAL

Nom marital % de détention 60 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 18111960 N° Département 92 Commune CLAMART Pays FR

Adresse : N° 7 Voie ALLEE THIERS

Code Postal 93190 Commune LIVRY GARGAN Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique GATE Prénom(s) VERONIQUE

Nom marital CLAUTIAUX % de détention 40 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 05121964 N° Département 94 Commune SAINT MAUR DES Pays FR

Adresse : N° 7 Voie ALLEE THIERS

Code Postal 93190 Commune LIVRY GARGAN Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

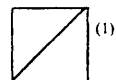
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 4 1 8 6 0 0 2 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A2C

ADRESSE (voie) 82 AVENUE DE LA RESISTANCE

CODE POSTAL 93341 VILLE LE RATENCY CEDEX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

A2C
SARL au capital de 7.622 €
82 Ave de la Résistance
BP 8
93341 LE RAINCY CEDEX
RCS Bobigny N° : B 418600235

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 24 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 24 juillet

A 19 heures,

Les associés de A2C, société à responsabilité limitée au capital de 7.622 €, divisés en 500 parts de 15.24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur Pascal CLAUTIAUX propriétaire de 300 parts.
- Madame Véronique GATE CLAUTIAUX propriétaire de 200 parts

seuls associés de la société et représentants en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal CLAUTIAUX, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établie par la gérance.
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance.
- affectation du résultat de l'exercice.
- lecture du rapport spéciale sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard.
- rémunération du gérant.
- questions diverses.
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre remise en main propre à chaque associé.
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022
- le rapport de gestion établie par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022, tel qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide, d'affecter le bénéfice de 18.357,62 € de l'exercice de la manière suivante :

Au compte autres réserves pour : 18.357,62 €

Qui après affectation s'élève ainsi à : 205.943,46 €

Conformément à la Loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendue la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le gérant a perçu une rémunération brute de 44.005 €, il a eu le droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant associé n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

A.2.C. SARL
Coût de l'assurance au Cap de 7622€
PP 8 - 12/13 de la Rés. 10000
93341 LE RAINCY CEDEX
Tél : 01 43 88 93 36
RCS Bobigny B 418 600 725 - APE 6822Z

A2C
SARL au capital de 7.622 €
82 ave de la Résistance
BP 8
93341 LE RAINCY CEDEX
RCS Bobigny N°: B 418600235

RAPPORT DE GESTION

De la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juillet 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de vous soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31/12/2022, l'activité de la société a été la suivante :

- Fidélisation et développement de la clientèle existante
- Prospection auprès d'entreprises
- Déplacements fréquents auprès de la clientèle (concurrence internet, banques etc...)
- Relation clientèle
- Relations avec nos partenaires

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2023 sont les suivants :

- Maintien du chiffre d'affaire 2022
 - Fidélisation de la clientèle avec visites des clients particuliers et entreprises
 - Développement de la clientèle acquise
- Depuis le 31/12/2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS – AFFECTATION

-Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 230.485 € contre 209.314 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 201.203 € contre 177.185 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 29.282 €.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 7.514 € des produits et frais financiers, il s'établit à 21.597 €.

Après prise en compte :

-de l'impôt sur les sociétés de 3.239 €.

l'exercice clos le 31/12/2022 se traduit par un bénéfice net comptable de 18.358 €.

-Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 18.357.62€.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Au compte autres réserves pour 18.357.62 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code générale des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport Spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Carthage Confère

LA GERANCE

A.2.C. SARL

Courtage d'assurance au Cap de 7 622 €

BP 8 - 32 A^{re} de la Résistance

93341 LE RAINCY CEDEX

Tel : 01 43 08 00 00

RCS Bobigny B 418 600 125 - APE 6622Z